

La Guerre d'Europe

... du point de vue Français; ses principales causes; ses développements ultérieurs et ses conséquences.

(Par P. E. Remont.)

L'Histoire de ces dernières cinquante années rendra à la France cette justice qu'au milieu du recueillement qui suit...

Décidée à intervenir tour à tour avec l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne, la France laissa l'Allemagne de côté...

Le 31 mars 1906, c'est-à-dire moins de quinze jours après la défaite des Russes à Moukden, Guillaume II débarqua à Tanger...

La victoire remportée par l'Allemagne en 1870 et 1871 n'avaient pas seulement créé, au centre de l'Europe, une puissance formidable...

En face de ce bloc compact, la France ne pouvait que subir la paix, sans en avoir le droit, dans l'hypothèse d'une guerre...

L'Alliance russe apporta le premier renfort à cette précaire situation. La France avait fini par se créer des amis...

Ceci posé, il faut que chacun puisse vivre libre et sans tracasseries sous un régime démocratique; même dans l'application des lois on doit veiller à ne froisser ni les consciences, ni les opinions...

C'est le programme de demain. Ce qui apportera des tranchées leur "poilus" qui exposent ensemble leur vie pour la défense du pays sans se demander s'ils viennent de l'Eglise ou de la Synagogue...

L'ABELLE de la Nouvelle-Orléans sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.

ETES-VOUS ABONNE?

Maison Blanche

Le plus grand magasin du Sud

Belles étoffes pour robes à des prix remarquablement bas

- 38 pouces Voile, nouveau genre, de dessins; une grande variété de styles... 25c
5,000 Yards Crêpe Laine Importé de France, de qualité supérieure... 50c
Coutil M. B. Spécial; large raies bleues et blanches; souple; coutil pour tentures et matelas... 12.1-2c
30 pouces Etoffe pour complets; couleurs, brun clair et blanc... 10c
Etoffes pour robes; en des Indes à carreaux; grand assortiment de jolies combinaisons... 05c
38 pouces, Crêpe, soie et coton tricoté; en noir seulement; poids léger... 1.00
Voile "shadow", rayé; un grand assortiment, fond blanc et nuancé... 15c

En faisant vos commandes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

BULLETIN DU JOUR

L'ASSASSINAT EN HAUTE MER.

Paris, 31 mars.

impérativement maintenu à l'ordre du jour, sous la forme en quelque sorte de qu'on appelle, en droit, une présomption légale (an irrefutable presumption). (La suite à mardi.)

LETRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page.

tations de la vie nationale et de créer partout la solidarité française.

Voilà de belles paroles auxquelles tout le monde peut applaudir. Bravo! C'est la paix des consciences...

La liberté? parmi les milliers de délimitations qui ont été données on doit toujours revenir à l'ancienne formule de Montesquieu: La Liberté est de faire tout ce que les lois permettent. Et si un citoyen pouvait faire ce qu'il veut, il n'y aurait plus de liberté parce que les autres auraient le même pouvoir.

Pour arriver à cette union des âmes, des intelligences et des cœurs, il est indispensable que la France soit dotée de la liberté de conscience et de la liberté de culte, soient respectées par tout le monde; ce sont, comme toutes les autres, sont soumises aux évolutions du temps et du progrès, mais leur principe est éternel, même de la République et on doit le mettre, non pas hors de discussion, mais hors d'atteinte.

Ceci posé, il faut que chacun puisse vivre libre et sans tracasseries sous un régime démocratique; même dans l'application des lois on doit veiller à ne froisser ni les consciences, ni les opinions, quelles qu'elles soient. Il faut que le Gouvernement s'inspire des principes de bonté, de tolérance et de fraternité.

C'est trop beau? Pas du tout. C'est le programme de demain. Ce qui apportera des tranchées leur "poilus" qui exposent ensemble leur vie pour la défense du pays sans se demander s'ils viennent de l'Eglise ou de la Synagogue...

L'ABELLE de la Nouvelle-Orléans sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.

ETES-VOUS ABONNE?

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE

Un placement superbe pour la personne possédant dix dollars ou même dix mille dollars. Voici l'occasion de devenir intéressé dans des terrains riches en gisement pétroliers et en pétrole de gaz. Le plan est très simple et complet et réalisera un revenu mensuel pendant plusieurs années...

CADDO CLINTON OIL & GAS COMPANY, 821 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, La.

COUPON. CADDO CLINTON OIL & GAS CO., 821 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, La. Veuillez m'adresser toutes informations touchant vos ventes de lots (sans aucune obligation de ma part).

FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS 227 rue St-Charles

affreuses, ces scènes terribles du "Falaba" qui firent la joie des marins allemands. Ce raffinement de cruauté lui ouvrirait-il les yeux?

Les Allemands, qui ne sont jamais à court d'un sophisme, prétendent-ils que ces passagers assassinés en haute mer sont victimes de leur imprudence, qu'ils n'avaient qu'à ne pas voyager à bord d'un bateau anglais? Ils ont bien allégué que c'était la Belgique qui était coupable de la violation de son territoire!

La "Gazette de l'Allemagne du Nord" n'hésite même pas à déclarer que la Belgique dévastée doit son sort au gouvernement anglais qui lui a conseillé de résister au passage des Allemands par son territoire, et elle pousse l'impudence jusqu'à conclure "que c'est à la Grande-Bretagne que ceux qui ont éprouvé un dommage doivent réclamer une indemnité."

C'est par de semblables arguments que l'organe de la chancellerie allemande croit pouvoir réfuter le discours de sir Edward Grey, où le 22 mars dernier le ministre des affaires étrangères britannique a démontré les responsabilités de l'Allemagne dans cette guerre, qu'elle a préméditée et voulue et qu'elle pratique en pirate et en assassin.

Le peuple qui affiche un tel cynisme ne manquera pas d'affirmer que ces noyades de non-combattants sont autant d'actes de légitime défense contre les alliés qui affament l'Allemagne. Il est vrai que le chancelier de Caprivi lui-même avait reconnu le droit d'intercepter tout le commerce de l'ennemi, y compris celui des vivres et des matières premières. Mais les circonstances ont changé, puisque c'est contre l'Allemagne que ce principe est appliqué!

Il n'y a d'ailleurs plus que ceux qui ont des raisons particulières de se laisser donner le change, pour accepter ces raisons germaniques. Les malheureux non-combattants qui perdent la vie à bord des bateaux torpillés par les marins teutons sont les victimes d'assassins. Tous les torpillages de navires de commerce n'ont toutefois pas été accompagnés des scènes atroces du "Falaba". Les sous-marins teutons se sont parfois même prêtés au sauvetage des équipages. Aussi, a-t-on vu le capitaine Persius, un ancien officier, un des écrivains maritimes les plus autorisés d'Allemagne, s'élever contre ces pertes de temps, invoquer les dangers que des scrupules humanitaires font courir aux pirates allemands pour exiger des torpillages plus sommaires, sans semence, sans aucun regard pour la vie humaine. Tout bateau rencontré doit être coulé. Ce sont les nouveaux principes de combat que l'"U-28" a appliqués.

On devrait cependant s'apercevoir au delà du Rhin que ces procédés de terreur ne provoquent que de la colère. Les massacres sur terre sans distinction d'âge ni de sexe, les ruines amoncelées depuis Liège jusqu'à Reims, les dévastations de Louvain, de Dinant, d'Arras, d'Albert, de Gerbéviller, de tant d'autres villes et villages martyrs n'ont pas avancé les affaires de l'Allemagne. Ces exploits de naufragés n'auront pas plus d'influence sur l'issue de la guerre. Leur résultat immédiat en dehors des souffrances créées est de mettre les combattants au ban des nations. L'effet prochain sera d'obliger l'Allemagne à toutes les réparations et indemnités que ses cours des prises refusent actuellement. Les alliés ne négligeront pas de les imposer.

La conscience universelle du monde civilisé s'est prononcée et c'est là une condamnation morale à laquelle l'Allemagne ne peut plus échapper. La nation dont les soldats lancent sur leurs adversaires du pétrole enflammé, qui commet contre les non-combattants des atrocités dignes des hordes d'Attila, dont les marins répondent par des sarcasmes aux appels des victimes de leur piraterie sous-marine, mérite d'être mise au pilori de l'histoire à côté des plus atroces barbares qui, eux du moins ne prétendaient pas au monopole de la culture et de la civilisation. Parmi ce peuple maudit, on cherche vainement à retrouver ces figures placides, ces hommes à la courtoisie empreinte, mais qui cependant paraissent sincères lorsque nous les avons connus professant leurs théories sociales et humanitaires, leur internationalisme pacifique. La guerre, sous la poussée des instincts de proie, a fait éclater ce vernis, et les deux mondes stupéfaits découvrent que la fameuse Kultur n'était que le masque sous lequel se dissimulait l'ennemi et le fléau du genre humain.

Il n'est pas une conscience indépendante qui ne se révolte devant de semblables cruautés qu'aucune opération militaire ne justifie. Ces crimes atroces, où les Barbares accompagnent de leurs insultantes moqueries les affres suprêmes de leurs victimes innocentes, sont l'application sur l'eau des méthodes germaniques dans la guerre terrestre. La surprise n'en est que plus grande, quand on voit certains journaux neutres leur chercher des circonstances atténuantes, procédant des mêmes dispositions d'esprit qui font considérer comme un comble d'exagération les rapports authentiques sur les atrocités allemandes dans le nord et l'est de la France. Lorsque l'organe balaiois, le "Basler Nachrichten", avec la suffisance méprisante d'un censeur germanique, condamne comme haineux et invraisemblables ces témoignages certifiés par les personnalités les plus qualifiées et les moins sujettes à caution, il ignorait certainement ces morts

Prohibition, the Obstacle to Real Reform

By the Reverend William A. Wasson From Pearson's Magazine.

(Continued from yesterday.)

On the other hand, the state, after establishing the legality of the liquor business everywhere within its borders, should grant to the local community the fullest freedom and power in the matter of regulation.

Starting with this general principle of state rule in matters of general policy and home rule in matters of local administration, the following is a rough outline of the plan of regulation that the writer has in mind as a substitute for the present local-option system.

That the people in each local community (the township is probably the best unit) be empowered to elect their own Board of Excise Commissioners, twelve in number, to serve for a term of say two years. This Board should have power to determine the amount of the license fee (within maximum and minimum limits fixed by the state); to determine how many licenses should be issued (within maximum and minimum limits fixed by the state); to determine the question of prohibited days and hours, and all other questions of a purely local nature.

The Board should have sole power to grant and revoke licenses, subject to certain rules of procedure. The applicant should be required to present to the Board a certificate of good moral character, signed by twelve reputable persons, who should be property owners and residents of the community. The Board should be required to hold a public hearing on all application for license, and an opportunity be given to present their objections. After this hearing, the Board should have full discretionary power by a majority vote to grant or refuse any application. And there should be no appeal from their decision. This power to grant licenses is the most important of all. It is the key to the whole situation. And this key should be placed in the hands of the people most nearly affected. If we can prevent unfit persons from getting into the liquor business, we have, at the very outset, solved nine tenths of

the problem of regulation. The trouble now is that almost anybody that has the price, whether he is morally fit or not, can get a license and start up a saloon. The law may require that the licensee be a person of good moral character, but that requirement amounts to simply nothing at all unless some person or persons be empowered to determine in each case the question of moral fitness. And who is better qualified to exercise this power than twelve men elected by and responsible to the people of the community? The Board should also possess the sole power to revoke licenses. On the complaint of any citizen that a certain liquor dealer was violating the law or that he was maintaining a nuisance of any kind, it would be the duty of the Board to hold a public trial of the matter, summon and swear witnesses, and give the accused person an opportunity to defend himself. After hearing all the evidence, the Board should have power by a two-thirds vote to dismiss the case or suspend or revoke the license. And there should be no appeal from their decision.

Of course it will be objected that this plan places too much power in the hands of the Excise Board. Well, you give men in this position so much power that they could not possibly do any harm, you make it impossible for them to do any good. There is not the remotest likelihood that such a Board, elected by the people, could be unduly influenced to grant a license to a man of known unfitness or to drive a decent, law-abiding liquor dealer out of business. There would certainly be far less likelihood of abuse of power under such a system than there is now under the local option system. For, under the latter system, a bare majority of the voters can, at one stroke, revoke every license in the town without trial or hearing or reason. The most reputable liquor dealer is no safer than the dive keeper. The proposed plan is home rule of the right kind. It gives the people all the power they need to regulate, but no power to destroy and confiscate. Under this system, the liquor business would be placed on a permanent footing. Every dealer would be absolutely sure that his license was secure as long as he obeyed the law and conducted his business decently. The only persons that would be put out of business would be the disreputable liquor dealer and the prohibition agitator.

M. Delcassé vient d'adresser les remerciements du gouvernement de la République à M. Rothlisberger, président du bureau suisse des internés civils, dont l'existence a pris fin le 1er mars.

Le bureau a été créé au mois d'octobre dernier par le Conseil fédéral et a reçu la mission de procéder au rapatriement des internés civils français, allemands et austro-hongrois en leur faisant traverser la Suisse d'une frontière à l'autre.

Nos compatriotes venant d'Allemagne étaient reçus à Schaffhouse par des délégués du bureau qui leur procuraient ce qui leur manquait, principalement des vêtements, et les conduisaient à Genève où ils trouvaient un représentant du préfet de la Haute-Savoie chargé de les diriger sur le lieu de leur domicile en France.

Pendant leur séjour sur le territoire helvétique, les rapatriés étaient les hôtes du "Bureau des internés", c'est-à-dire de la Confédération, qui se chargeait de leur nourriture et de leur logement.

Le zèle et le dévouement des agents du "Bureau des internés" ont été au-dessus de tout éloge et nos compatriotes revenus d'Allemagne leur en consacreront le plus reconnaissant souvenir.

Par un sort qui tombèrent au champ d'honneur, le 22 août, à la bataille de Doncourt, on a cité le sergent Gaston Rousseau, et on a dit que ce héros était un des membres de la famille de Jean-Jacques Rousseau.

Il n'y a pas apparence que le sergent Rousseau soit un descendant direct de l'auteur d'"Emile", car les historiens à la recherche des documents qui pourraient faire connaître les descendants directs des enfants que Jean-Jacques eut de Thérèse Levasseur n'ont encore rien découvert dans aucun des lieux nombreux qu'habita le "citoyen de Genève".

Mais Jean-Jacques Rousseau avait un cousin germain, Jean-François Xavier Rousseau, consul de France en Perse, puis à Bagdad et à Bassorah, né en 1720, mort en 1808, qui était le fils d'un pasteur de Genève et qui a laissé de précieux "Mémoires" sur le commerce et l'histoire de la Perse.

Le fils de ce dernier, J.-B.-A. Rousseau, né en 1781, mort en 1831, fut aussi consul à Bassorah, Atrop, Bagdad, Tripoli, et publia, en 1809, une "Description du pachalik de Bagdad" et, en 1810, un "Mémoire sur trois sectes persanes".

Le sergent Gaston Rousseau était-il un des descendants de ces cousins de Jean-Jacques? Quoi qu'il en soit, il a su faire, au nom qu'il portait, le plus grand honneur.

AVIS A NOS ABONNES. Toujours souches leurs avec pou

AMUSEMENTS

Orpheum PHONE MAIN 333 Commençant Lundi en Matinée

PROGRAMME D'ENTETE FANNIE BRICE Artiste comique de vaudeville, de Paul Armstrong dans "Woman Proposes", comédie satirique en un acte, avec Ruth Allen et Co.

JACK E. GARDNER et sa troupe nombreux dans le burlesque "Curse You, Jack Dalton".

EMILE KLEINE CLIFF YOSTE MAX FINK de "Dixie Land", avec le concours de violoniste populaire de la Nouvelle-Orléans.

LES SALVAGGIES Danseurs Parisiens. MARIE FITZ GIBSON Monologuiste inimitable.

LES ELEPHANTS DE MME ORFORD dans l'Orpheum Travel Weekly. LOHSE ET STERLING Spectacles athlétiques rapides et remarquables.

ORCHESTRE DE CONCERT DE L'ORPHEUM E. E. Tosso, Directeur.

Pour la dernière fois aujourd'hui: Montgomery et Moore, Harry Borsford et Co., Dorothy Tovey, Brunelles et Stephens, The Lightnings, Hal et Frances, Al Rayno's Bull Dogs.

PRIX: Matinée à 2.15 10 à 50c Soirée à 8.15c 10 à 75c MATINEE CHAQUE JOUR.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LE FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS 227 rue St-Charles